

À PARTIR DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2021 HARMONISATION DES CONSIGNES DE TRI

Les mêmes
consignes de tri
nous simplifient
la vie !

➔ POURQUOI L'HARMONISATION DES CONSIGNES DE TRI EST UNE BONNE CHOSE ?

Aujourd'hui, le geste de tri est primordial. Il permet de préserver les ressources naturelles et de limiter l'émission de gaz à effet de serre.

Par exemple grâce au tri : 3,6 millions de tonnes d'emballage sont recyclées. Cependant, il existe des différences territoriales et cela peut venir décourager les habitants. Pour vous inciter à trier davantage, le SYTOM a décidé de suivre le schéma national quant à la couleur des contenants.

Désormais **tous les papiers et tous les emballages sont à déposer dans un contenant de couleur jaune** (qui viendra remplacer vos sacs ou bacs bleus).

➔ QUELLES SONT LES ÉVOLUTIONS DES CONSIGNES DE TRI ?

Il s'agit principalement de se recentrer sur le terme emballage et de détourner au maximum les autres déchets vers la seconde poubelle ou des filières adaptées (déchèterie, box de récupération de textile, etc.)

Ayons bien en tête que :

- **Tous les emballages en carton se trient**
➔ Conteneur, sac jaune ou borne d'apport volontaire.
- **Tous les emballages en métal se trient**
(même les petits aluminium)
➔ Conteneur, sac jaune ou borne d'apport volontaire.
- **Tous les emballages en plastique se trient**
(flaconnages, films, sacs, pots et barquettes)
➔ Conteneur, sac jaune ou borne d'apport volontaire.
- **Tous les papiers se trient**
(journaux, publicités, courriers, catalogues, cahiers, etc.)
➔ Conteneur, sac jaune ou borne d'apport volontaire.
- **Tous les verres d'emballage se recyclent à l'infini**
(bouteilles, pots, bocaux, et flacons)
➔ Colonnes à verre (aériennes ou enterrées).

➔ QUELLES SONT LES BONNES PRATIQUES DE TRI À ADOPTER ?

- ✓ Je dépose tous les emballages et papiers en vrac dans mon conteneur ou la borne d'apport volontaire
- ✓ Je n'imbrique pas les emballages les uns dans les autres pour éviter les erreurs de tri
- ✓ Je retire au maximum les films plastiques des magazines
- ✓ J'évite de comprimer, froisser ou déchirer les papiers
- ✓ Je retire les bouchons et les capsules des verres
- ✓ Je respecte le règlement de collecte de mon territoire

➔ S'IL ME RESTE DES SACS BLEUS, PUIS-JE TOUJOURS LES UTILISER ? ET POUR MON BAC ?

OUI, le but est de ne pas gaspiller. S'il me reste des sacs bleus, je les utilise jusqu'à ne plus avoir de stock et après j'utiliserai les jaunes.

Pour mon bac de collecte, je le conserve jusqu'à son renouvellement (cela peut être d'une longue durée en fonction de l'état du bac que je dispose).

En attendant, un agent de la collecte viendra coller le nouvel autocollant.

➔ SI TOUS LES EMBALLAGES ET PAPIERS SE TRIENT, QUE MET-ON DANS LA SECONDE POUBELLE ALORS ?

- ▶ Les déchets d'hygiène : coton-tige, hygiène féminine, pansements, mouchoirs, couches, masques, etc.
- ▶ Les déchets d'entretien ménager : lingettes, essuie tout, sacs aspirateurs, etc.
- ▶ Les petits objets : crayons, brosse à dent, etc.

Et si vous n'avez pas de composteur :

- ▶ Les déchets biodégradables : restes de repas, épluchures de fruits et légumes.

➔ ET À LA DÉCHÈTERIE ALORS ?

- ▶ Les déchets encombrants
- ▶ La vaisselle, les verres cassés, la faïence, la porcelaine, les vitres, les miroirs
- ▶ Les équipements électroniques et électriques (mais j'essaie au préalable de leurs donner une seconde vie)
- ▶ Les déchets de jardin
- ▶ Les gravats
- ▶ Le bois

Vous avez un doute ?

- ➔ Contactez-nous au 02 54 08 34 25
- ➔ sytom36@chateauroux-metropole.fr

SYTOM 36
de la Région de Châteauroux

Ensemble TRIONS

Un geste simple et facile !



*Tous les emballages
et tous les papiers se trient*

www.sytom36.fr





LE MOT DU PRÉSIDENT

Depuis plus de 25 ans, le SYTOM de la Région de Châteauroux se veut acteur dans la réduction des impacts environnementaux du traitement de nos déchets. Ainsi, en vue d'améliorer sa qualité de service, le syndicat s'inscrit dans le contexte d'harmonisation nationale de la couleur des contenants. Cette démarche a notamment pour objectif l'amélioration du geste de tri pour concourir à davantage de performances de tri.

Ainsi, comme nous vous l'annonçons à la fin du premier semestre, à partir du 1^{er} décembre, vous devrez déposer dans **vos contenants de couleur jaune (sac, bac ou borne d'apport volontaire) tous les emballages ménagers et les papiers** sans distinction : bouteilles en plastique, flacons, pots (de yaourt, par exemple), barquettes, briques alimentaires, films, capsules de café, canettes, boîtes de conserve, journaux, prospectus...

Les emballages en verre et les autres déchets qui ne sont pas de l'emballage sont quant à eux toujours à déposer dans les colonnes à verre ou dans les sacs gris/noirs. Afin de lever toute interrogation, un mémo tri est joint à ce courrier pour vous préciser les nouvelles consignes en usage sur le territoire.

Si une question persiste, vous pouvez contacter le SYTOM :

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
- par téléphone au 02 54 08 34 25
- par courriel sytom36@chateauroux-metropole.fr
- ou consulter le site internet www.sytom36.fr
- Vous pouvez également aller consulter le site de l'éco-organisme en charge des emballages : www.citeo.com

Nous comptons sur votre mobilisation dans la mise en œuvre de ces améliorations afin de remporter l'adhésion de tous et atteindre nos objectifs.

Ainsi, sans plus attendre et pour notre environnement trions mieux, trions plus.

Eric CHALMAIN,
Président du SYTOM



1 Adhésif de bac

L'adhésif sera collé par un agent de la collecte sur votre bac à déchets afin de vous permettre de disposer des consignes de tri dès que vous avez un déchet à jeter.



2 Mémo de tri

Le mémo de tri peut être placé sur votre réfrigérateur afin de vous faciliter le geste de tri et jeter les déchets dans le bon contenant.



Si vous avez un doute, vous pouvez consulter
www.sytom36.fr


46
communes


106 000
habitants


32 000
tonnes


313
kg/an/habitant